

1.4. Catalogue des règlements applicables

Règlement X : Type de zone : avalanches avec ou sans aérosol, niveau d'aléa fort ou moyen et absence de pole d'urbanisme et de hameau.

Règlement A : Type de zone : Avalanches coulante seule, niveau d'aléa moyen sur zones urbanisées et/ou urbanisables.

Règlement B : Type de zone : Aérosol d'avalanche seule, niveau d'aléa moyen sur zones urbanisées et/ou urbanisables.

Règlement AB : Type de zone :avalanche mixte (phase coulante et aérosol) niveau d'aléa moyen sur zones urbanisées et/ou urbanisables.

Règlement V : Forêts à Fonction de Protection contre les avalanches.